



MAIRIE DE LHERM
Département de la Haute-Garonne
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liste des délibérations du Conseil municipal du 5 septembre 2022

Le 5 septembre 2022 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Lherm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric Pasian

Présents	MM. PASIAN, BOYE, BRUSTON, PEYRON, MICLO, MERCI, EXPOSITO, NOUNIS, COMORETTO, GIL, GAURIER, SACAREAU, MORO, RABARIJAONA, LESCAUT, BOULP, PHI-VAN-NAM, MOREAU, SABATHIE, VERGNHES, MIRASSOU, GIRARD, PUJOL
Procuration(s)	GAULARD Olivier à MICLO Olivier CAUQUIL Jérôme à Mei-Ling PHI VAN NAM SOBIERAJEWICZ Fatiha à Josiane PUJOL TURPIN Albéry à Sylvia VERGNHES
Absent(s)	Jean-Jacques SACAREAU
Secrétaire	Joël BRUSTON

1- Personnel : Création de postes dans le cadre des avancements de grade 2022

Nb de postes	Emplois	Temps de travail
1	Agent de Maîtrise principal	35h
1	Adjoint Administratif principal 1 ^o classe	35h
1	Adjoint technique principal 2 ^o classe	35h
1	Adjoint technique principal 2 ^o classe	32h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la création des emplois afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,

2- Finances : Demande de subvention pour mobilier scolaire avec l'ouverture d'une nouvelle classe élémentaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la demande de subvention auprès du Département de la Haute-Garonne pour l'acquisition de mobilier d'un montant de 4 001.85€ HT,

3- Finances : Convention de financement avec l'Etat pour la réalisation de la Voie douce RD43b

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de financement dans le cadre de l'appel à projets 2022 « Aménagements cyclables ». Le montant de la subvention accordée s'élève à 100 000€ soit 39,16%.
- Mandater le maire pour signer tout le document

4- Travaux : Enfouissement du réseau électrique et éclairage public RD43b par le SDEHG

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'Avant- Projet Sommaire du SDEHG concernant l'enfouissement de réseaux sur la Route de l'Aérodrome (RD 43B) - Urbanisation.
- De verser par le biais de fonds de concours, une « Subvention d'équipement- autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles pour la partie électricité et éclairage, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

5- Urbanisme : Intégration de l'éclairage public et les espaces verts du lotissement Labarteuille rue Suzanne Douzon PECH Suite à la demande de

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'intégration dans le domaine privé de la commune les espaces verts du lotissement Labarteuille,
- D'approuver l'intégration de l'éclairage public du lotissement Labarteuille.

6- Urbanisme : Extension du périmètre de lutte contre les termites

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le nouveau périmètre de surveillance et de protection contre les termites,
- D'autoriser le Maire à prendre un arrêté déclarant le périmètre en zone de lutte contre les termites à l'intérieur duquel il sera fait obligation aux propriétaires d'immeubles de procéder dans les six mois à la recherche de termites ainsi qu'aux travaux préventifs ou curatifs d'éradication nécessaires ;
- D'autoriser le Maire à faire procéder, en cas de carence des propriétaires, aux diagnostics et travaux nécessaires pour l'éradication, aux frais de ces derniers.
- De mandater le Maire ou un de ses adjoints pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

7- Intercommunalité : Modification des Statuts du Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification de la représentativité des membres du Syndicat :
- D'approuver la régularisation du périmètre d'intervention du SMGALT en modifiant le terme « la Tounis » par « leurs affluents » et en supprimant le terme « Nère »,
- D'approuver la régularisation du changement de nom de la Communauté de Communes Save au Touch en Communauté de Communes « Le Grand Ouest Toulousain »,
- D'approuver les nouveaux statuts ci-joints modifiés en conséquence,

8- Intercommunalité : Rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Cœur de Garonne

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activités 2021 de la Communauté de communes Cœur de Garonne.

9- Intercommunalité : Rapport d'activités 2021 du SDEHG

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activités 2021 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne.

La présente liste des délibérations est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Lherm, le 6 septembre 2022

Le Maire
Frédéric PASIAN